



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

L'INFOLETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°1 - Janvier 2023

BILAN 2022 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

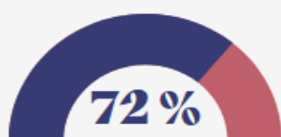
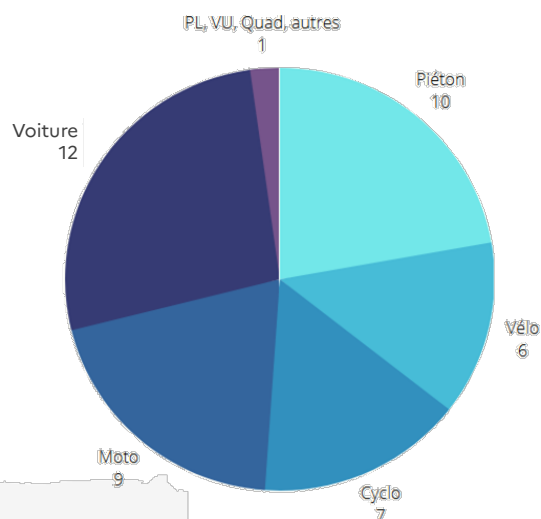
(Source : ONISR - Données non consolidées)



SUR LES ROUTES DE LA REUNION EN 2022

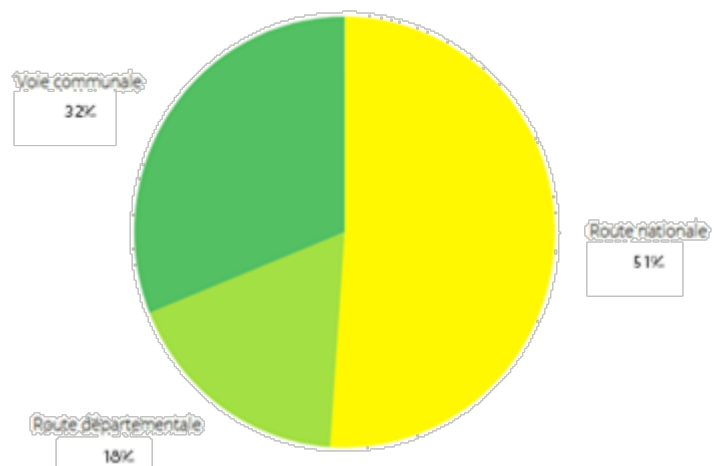
	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2022	752	45	909	236
2021	804	42	942	259
Évolution 2022/2021	-6,50 %	+ 7,14 %	-3,50 %	-8,88 %

RÉPARTITION DES TUÉS PAR MODE DE DÉPLACEMENT

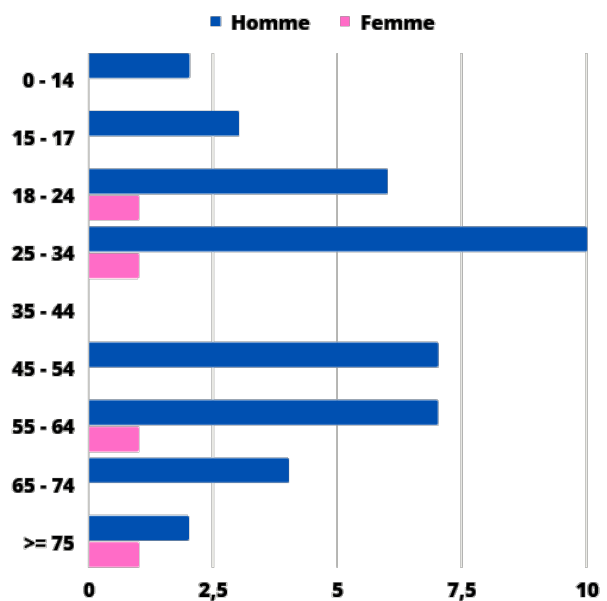


des tués sont des **usagers vulnérables**.
(10 piétons, 6 cyclistes, 7 cyclomotoristes, 9 motocyclistes, 1 quad)

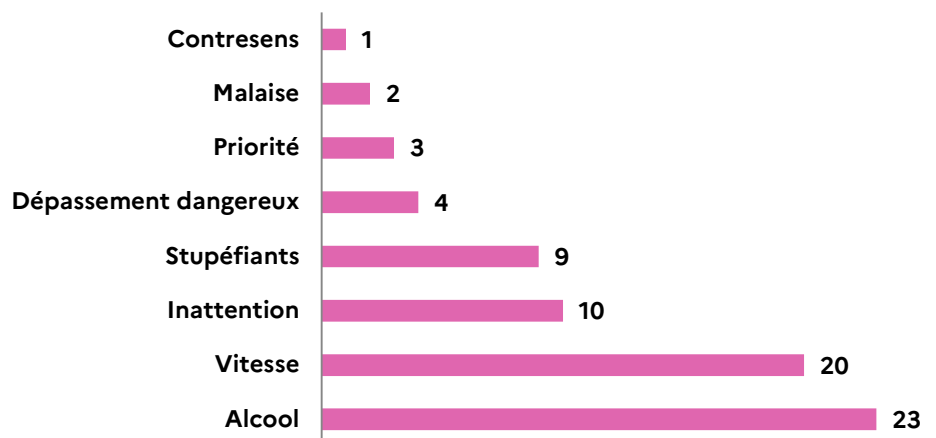
RÉPARTITION DES TUÉS PAR TYPE DE RÉSEAU ROUTIER



RÉPARTITION DES TUÉS PAR AGE ET PAR SEXE



CAUSES DES ACCIDENTS MORTELS



LE MESSAGE DE PRÉVENTION DU MOIS

PORTIÈRE GAUCHE MAIN DROITE, PORTIÈRE DROITE MAIN GAUCHE, COMMENT OUVRIR SA PORTIÈRE TOUT EN PROTÈGEANT LES AUTRES ?

Pour sortir de voiture, il s'agit d'actionner la poignée de la portière avec la main opposée à celle-ci.

→ Dans le cas de la portière gauche, avec la main droite.

→ Dans celui de la portière droite, avec la main gauche.

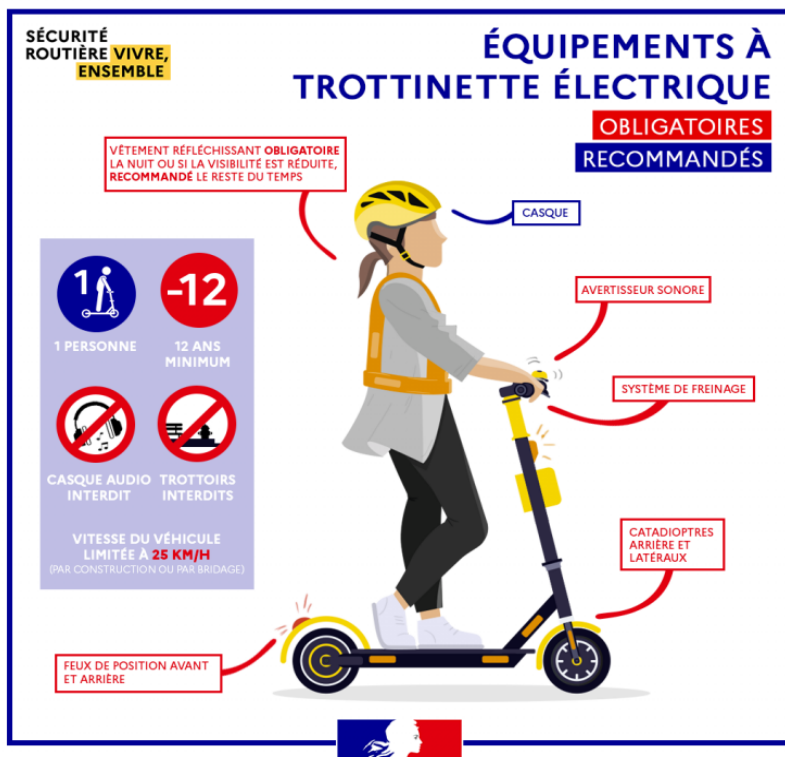
Ce changement de main entraîne mécaniquement la rotation des épaules. L'automobiliste s'appêtant à ouvrir sa portière pour descendre de son véhicule est alors naturellement bien mieux placé pour vérifier dans son rétroviseur et vers l'arrière de sa voiture, qu'aucun usager ne surgit de l'angle mort.

Il permet d'éviter de créer une situation dangereuse, à savoir la matérialisation soudaine d'un obstacle, la portière, impossible à éviter pour les cyclistes et les usagers de trottinettes particulièrement exposés à ce danger lorsqu'ils longent une file de voitures.



**Portière gauche main droite,
portière droite main gauche**

RÈGLEMENTATION



COMMENT BIEN CIRCULER ?

Trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard...

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien.

Pour garantir une circulation apaisée entre les usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre dans le code de la route. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

OÙ ET COMMENT CIRCULER ?

En agglomération

- Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a
- À défaut, autorisation de rouler seulement sur les voies limitées à 50 km/h ou moins
- Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos
- Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité
- Interdiction de rouler sur les trottoirs

Hors agglomération

- Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.
- Cas particulier : l'autorité investie du pouvoir de la circulation (mairie, préfecture, conseil départemental) peut autoriser localement la circulation sur d'autres voies

UN EDPM BIEN ÉQUIPÉ

Tous les EDPM en circulation doivent répondre aux critères techniques de sécurité fixés par la réglementation. Tous les engins doivent posséder les équipements suivants :

- Système de freinage efficace
- Feux de position à l'avant et à l'arrière
- Catadioptrés (dispositif réfléchissant) à l'arrière et de chaque côté
- Avertisseur sonore

FAUT-IL SOUSCRIRE **UNE ASSURANCE** ?

Une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour couvrir les éventuels dommages matériels ou corporels que l'utilisateur pourrait occasionner à un tiers avec son EDPM. Renseignez-vous auprès de votre assureur.



Trottinettes en libre-service : suis-je couvert ?

Les opérateurs de trottinettes en libre-service ont l'obligation légale de souscrire une assurance couvrant leurs engins et les utilisateurs.

ADOPTER **LE BON COMPORTEMENT**

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus d'adopter une conduite responsable assurant leur sécurité et celle des autres. Cela passe par le respect du code de la route en toutes circonstances et par un comportement prudent : anticipation des dangers, vitesse adaptée, respect des autres usagers...



Ce qui est hautement recommandé

- Porter un casque adapté et attaché : les modèles pour vélo urbain conviennent aux EDPM.
- Porter des vêtements ou des accessoires rétro réfléchissants en toutes circonstances.



Ce qui est interdit

- Transporter un ou plusieurs passagers : l'usage d'un EDPM est strictement individuel.
- Porter un casque audio, une oreillette ou un kit mains libres. Le téléphone tenu en main est également interdit.
- Conduire sous l'empire de l'alcool ou après usage stupéfiants.

Ce qui est obligatoire



Avoir au moins 12 ans.

- Porter des vêtements ou équipements rétro réfléchissants la nuit ou si la visibilité est réduite : gilet haute de visibilité, brassard ou sac à dos réfléchissant, etc.
- Quand l'autorité investie du pouvoir de la circulation a autorisé l'accès à des routes où la vitesse maximale est de 80 km/h, ces équipements ainsi qu'un éclairage complémentaire et des feux de position allumés deviennent obligatoires en toutes circonstances.



Un moteur limité à 25 km/h

Tout EDPM en circulation doit être bridé à 25 km/h maximum. Les propriétaires doivent se renseigner auprès du constructeur ou du revendeur pour faire modifier leur engin si nécessaire.

LES SANCTIONS PRÉVUES ?

Trois amendes forfaitaires sont applicables. Exemple de situation d'infraction :

35€

Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.

135€

Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.

1 500€

Conduite d'un EDPM non bridé par le constructeur à 25 km/h.

UN REGARD SUR L'ANNÉE DERNIÈRE

ACTION ÉTHYLOTEST MISS REUNION

Le 29 juillet, les candidates à l'élection de Miss Réunion ont participé à une action de sensibilisation et de prévention sur les dangers de l'alcool au volant en assurant la distribution d'éthylotests sur le marché forain de la ville de Saint-Paul.



FORUM DES IDSR

Le 2 septembre, une trentaine d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) se sont réunis pour le forum annuel qui leur est normalement dédié tous les ans. Ce forum n'avait pas pu avoir lieu pendant 3 ans en raison du contexte sanitaire de ces dernières années.

Les IDSR sont des personnes volontaires et bénévoles qui souhaitent s'engager au bénéfice de la sécurité routière dans le cadre du programme d'État « Agir ». Ils sont le relai indispensable de toutes les actions et messages de sensibilisation et de prévention.



INAUGURATION DE LA VOITURE TONNEAU

Le 22 septembre, Parvine Lacombe, directrice de cabinet du préfet de la Réunion, a inauguré la voiture-tonneau qui a été restaurée par les stagiaires de la filière carrosserie du régiment du service militaire adapté (RSMA) en coopération avec la coordination de sécurité routière de la préfecture.



OPÉRATION SILHOUETTES

Le 15 novembre a eu lieu la pose de la première silhouette, opération de prévention menée par les élèves du lycée Lepervanche du Port, et réalisée dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. L'objectif était de sensibiliser les usagers de la route sur les dangers de la conduite à risque en indiquant les lieux des accidents mortels par la pose de silhouettes noires du 15 novembre au 13 décembre.

